



Adieu DAFA...

Bonjour TPAS !

La Poste met fin le 1^{er} juillet prochain aux différents dispositifs d'aménagement de fin d'activité (DAFA, TPAC, TPC, NTPAC...).
Un nouvel aménagement d'activité des séniors voit le jour il s'agit du Temps Partiel Aménagé des Séniors.

Tout au long de ce dispositif, « les séniors » seront en position d'activité à temps partiel à 70 %.

Les principales conditions d'accès sont les suivantes :

- être fonctionnaire et travailler à temps plein,
- être âgé de 56 ans à 59 ans (53 ans à 55 ans pour les bénéficiaires du service actif),
- être dans un service en réorganisation.

Les agents entrant dans le dispositif seront rémunéré à 70 % de leur dernier traitement (traitement brut + complément poste).

Le temps partiel se compose deux périodes :

- Une période d'activité sur la fonction tenue lors de l'entrée dans le dispositif.
- Puis une seconde période, jusqu'à l'âge légal de départ en retraite de l'agent, sur une fonction dite « d'assistance, d'appui et de conseil ».

À la fin du dispositif l'agent aura la possibilité de partir en retraite avec une indemnité ou de reprendre son activité à plein temps.

La répartition du temps passé dans l'une et l'autre des périodes est laissée à l'appréciation des métiers... à suivre...

Si FO n'est pas contre la mise en place de mesures spécifiques pour les séniors, celles-ci ne doivent pas favoriser la politique de suppression massive d'emplois.

FO revendique l'ouverture du dispositif à l'ensemble des postiers (salariés et fonctionnaires) qu'ils soient impactés ou non par une réorganisation.

Pour en savoir plus sur ce dispositif contactez nous !